



COMMUNE DE SEILH

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le **trois décembre**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Guy LOZANO, le Maire**.

Convocations 'élus' envoyées le : 28 novembre 2018

Convocation 'public' affichée le : 28 novembre 2018

Nombre d'élus en exercice : 23 (21 + 2)

Étaient présents (21) : Guy LOZANO, Nadja LOPEZ, Didier CASTERA, Suzanne AMOROS, Pascal AUPETIT, Christian SCHWENZFEIER, Lucienne HEMMERLE, Thierry FAYSSE, Evelyne DERAÏN, Alain NOBLET, Carine DE LA CHOUE DE LA METTRIE, Guy LARRIEU, Jean-Luc LINEL, Aline HRYHORCZUK, Renée SIBIETA, Marie-Reine DELGAL, Laurent DESHAIS, Jean-Louis MIEGEVILLE, Christine LAÏMAN, Michel THIRY et Claude BROUSSE.

Étaient absents (2) : Oren HESCOT et Marie-Christine BIGORRA

Pouvoir donné (2) : à Lucienne HEMMERLE par Oren HESCOT et à Christine LAÏMAN par Marie-Christine BIGORRA

Nombre d'élus participant au vote (21 + 2) : 23

Lucienne HEMMERLE a été nommée **secrétaire de séance**.

Monsieur le Maire a fait l'appel nominatif des élus. Constatant que le quorum était atteint et que le conseil pouvait valablement délibérer, il a annoncé les pouvoirs et fait circuler la feuille d'émargement à laquelle ces-derniers étaient annexés. Il a proposé que Lucienne HEMMERLE assure le **secrétariat de la séance** et a demandé aux élus s'ils acceptaient cette proposition :

- ▶ **POUR** à l'unanimité.

Monsieur le Maire a lu l'ordre du jour envoyé aux élus le 28 novembre 2018. Il comportait les points suivants :

▶ **DELIBERATIONS :**

I - CRÈCHE : Vente à l'amiable du bâtiment communal de l'ancienne crèche, cadastré AH 191 et situé impasse Jean Châtain, à Toulouse Métropole Habitat.

II – CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE SUR LE SITE DE FERRAT : Approbation de l'opération, de son coût, de son plan de financement et de l'échéancier prévisionnel des travaux.

▶ **QUESTIONS ORALES.**

DELIBERATIONS

DELIBERATION N°1 : RETIRE ET REMPLACE la délibération N° 14 du CM du 17 septembre 2018

Objet : CRECHE : Vente à l'amiable du bâtiment communal de l'ancienne crèche cadastré AH 191 situé impasse Jean Châtain à Toulouse Métropole Habitat

Exposé

Monsieur le Maire a rappelé d'une part que par délibération du 12 Juin 2014 le conseil municipal avait autorisé :

- La désaffectation de l'usage public du bâtiment de l'ancienne crèche Bambins Constellations situé impasse Jean Châtain
- Le déclassement du bâtiment susnommé du domaine public communal pour une intégration dans le domaine privé communal, ainsi que de sa parcelle (AH 191) et d'une partie de parcelle située à l'avant du bâtiment (cf plan joint)
- La vente du bâtiment et du terrain (AH 191) ainsi que la partie de parcelle située à l'avant du bâtiment pour un prix de 400 000 €, montant qui se situe dans la marge de négociation de 10 % admise par rapport au prix de l'avis de Direction de l'Immobilier de l'Etat émis en date du 21 Mai 2014,
- Monsieur le Maire à signer tout document aux effets ci-dessus.

Il a rappelé d'autre part que Toulouse Métropole Habitat a souhaité racheter le bâtiment susnommé au prix de 450 000 € (quatre cent cinquante mille euros) net vendeur. Ce prix global d'acquisition est ferme et définitif, non révisable et non actualisable et s'entend pour la réalisation d'un projet d'intérêt général comprenant environ 8 logements en accession sociale et/ou locatifs sociaux et 20 parkings, sous réserve d'obtention du permis de construire définitif.

Il a ajouté que le Conseil municipal a décidé par délibération N° 14 du 17 septembre 2018:

- D'autoriser Monsieur le Maire de vendre à l'amiable à Toulouse Métropole Habitat le bâtiment cadastré section AH 191, ainsi que de la partie de parcelle située à l'avant du bâtiment pour une superficie approximative de 2067 m² aux prix de 450 000 €, montant qui se situe dans la marge de négociation de 10 % admise par rapport au prix de l'avis Direction de l'Immobilier de l'Etat en date du 21 Mai 2014 et prorogé de 18 mois le 7 Février 2018, sous réserve d'obtention du permis de construire définitif ;
- D'autoriser le dépôt de Permis de Construire ;
- D'annuler la délibération N° 12 en date du 18 juin 2018 autorisant Valorisation Immobilière à déposer un permis de construire puisque par courrier en date du 20 juillet 2018 Valorisation Immobilière a informé qu'il ne souhaitait plus donner suite à ce dépôt de Permis de Construire.

Dans le but de reformuler la délibération N°14 du 17 septembre 2018, il convient de procéder à son retrait et de proposer une nouvelle délibération reprenant les termes des conditions de la vente, mais en y adjoignant en annexes l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat en date du 8 février 2016, ainsi que leur lettre de prorogation du 7 février 2018.

Décision

Les Membres du Conseil Municipal,

- Vu l'article L.21221-29 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune,
- Vu l'arrêt du Conseil d'Etat en date du 10 avril 2015, req n°370223, Lebon T.
- Vu la délibération N°13 en date du 12 Juin 2014,
- Vu la délibération N°12 du 18 juin 2018,
- Vu la délibération N°14 en date du 17 Septembre 2018
- Vu l'article L.2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes publiques,
- Vu l'article L.2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'avis de Direction de l'Immobilier de l'Etat en date du 8 février 2016 et prorogé de 18 mois à compter du 7 Février 2018,
- Vu le courrier de Valorisation Immobilière en date du 20 Juillet 2018,
- Vu la lettre d'intention de Toulouse Métropole Habitat en date du 21 Août 2018,
- Après avoir entendu Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

ont décidé :

- De retirer la délibération N° 12 en date du 18 juin 2018 autorisant Valorisation Immobilière à déposer un permis de construire ;
- De retirer la délibération N°14 en date du 17 Septembre 2018
- D'autoriser Monsieur le Maire de vendre à l'amiable à Toulouse Métropole Habitat le bâtiment cadastré section AH 191, ainsi que de la partie de parcelle située à l'avant du bâtiment pour une superficie approximative de 2067 m² aux prix de 450 000 €, montant qui se situe dans la marge de négociation de 10 % admise par rapport à la valeur vénale évaluée par la direction de l'immobilier de l'Etat dans son avis du 8 Février 2016 et prorogé de 18 mois le 7 Février 2018, sous réserve d'obtention du permis de construire définitif ;
- D'autoriser le dépôt de Permis de Construire ;
- De donner mandat à Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à cette vente.

Votes :

- **POUR : 17**
- **CONTRE : 6** (Laurent DESHAIS, Jean-Louis MIEGEVILLE, Christine LAIMAN, Marie-Christine BIGORRA, Michel THIRY et Claude BROUSSE)
- **ABSTENTION : 0**

DELIBERATION N° 2

Objet : TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE SUR LE SITE DE FERRAT : Approbation de l'opération, de son coût, de son plan de financement et de l'échéancier prévisionnel des travaux

Exposé :

Monsieur le Maire a rappelé à l'assemblée délibérante le projet de construction d'une salle polyvalente sur le site de Ferrat. Il a informé qu'avant de monter les dossiers de demande de subventions auprès des organismes concernés pour les travaux correspondants, il est nécessaire que le Conseil Municipal adopte cette opération.

Monsieur le Maire a rappelé que l'opération occupera les parcelles AB 0351 et AB 0357 d'une superficie totale de 17 912 m² (stationnement, aire de stockage et parvis extérieur inclus) où est déjà implanté le Centre Technique Municipal (CTM). Le bâtiment sera d'environ 870 m² comportant une grande salle pouvant accueillir 300 personnes assises, et une autre salle annexe, plus petite, utilisée pour des réunions et des activités associatives.

Le bâtiment précité est accompagné des principaux aménagements extérieurs suivants :

- Un parvis couvert devant l'entrée du bâtiment avec un office : 150 m²,
- Un parking avec un minimum de 110 places de stationnement (1 véhicule pour 3 personnes),
- Un emplacement pour le stationnement des deux roues,
- Un accès pour les véhicules de livraison,
- Une aire de stockage d'une superficie d'environ 3000 m² située à l'arrière du Centre Technique Municipal (CTM),
- Des espaces verts,
- Des voiries permettant d'accéder aux différents espaces.

Le coût prévisionnel des travaux est de 2 060 000 € HT

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financement	Montant prévisionnel HT	Taux
Etat (au titre de la DETR 2019)	300 000 €	15 %
Conseil Départemental	700 000 €	34 %
Sous- TOTAL subventions publiques	1 000 000 €	49 %
Emprunt	800 000 €	51 %
Commune (autofinancement)	260 000 €	
TOTAL PROJET	2 060 000 €	100 %

L'échéancier prévisionnel des travaux est le suivant :

- Durée prévisionnel de travaux : 18 mois (préparation du chantier incluse)
- Début prévisionnel des travaux : juin 2019
- Fin prévisionnelle des travaux : novembre 2020

Décision :

Les membres du Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

- Ont approuvé l'opération « TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE SUR LE SITE DE FERRAT » telle que décrite ci-dessus ;
- Ont approuvé le cout prévisionnel des travaux estimé à 2 060 000 € HT ;
- Ont approuvé le plan de financement présenté ci-dessus ;
- Ont approuvé l'échéancier prévisionnel des travaux présenté ci-dessus.

Votes :

- **POUR : 17**
- **CONTRE : 6** (Laurent DESHAIS, Jean-Louis MIEGEVILLE, Christine LAIMAN, Marie-Christine BIGORRA, Michel THIRY et Claude BROUSSE)
- **ABSTENTION : 0**

Fait à Seilh,
Le 04/12/2018

Le Maire

Guy LOZANO